

Vers l'accessibilité universelle

La Ville de Nantes n'a pas attendu la loi de 2005 pour améliorer l'accessibilité du cadre de vie des personnes handicapées. Dès 1990, la Ville de Nantes a signé la Charte des Villes de France pour l'intégration des citoyens en situation de handicap. Dès lors, nous avons développé une approche interdisciplinaire du handicap qui a permis d'intégrer la dimension du handicap dans l'ensemble de nos politiques publiques. Notre volontarisme et les initiatives que nous avons menées en ce domaine ont été récompensés tant au niveau national qu'europpéen par « le baromètre de l'accessibilité » et « l'Access City Award ». Aujourd'hui, la Ville de Nantes poursuit deux enjeux primordiaux que sont, d'une part, l'accessibilité universelle des établissements et services, et d'autre part, une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap dans la cité. Gage de réussite éducative pour tous, l'accessibilité des écoles doit être garantie à chaque enfant. L'accessibilité universelle, c'est l'accès à une ville pensée pour tous. Les aménagements a priori conçus pour un public en situation de handicap renforcent l'autonomie et le bien-être de tous. Dans la mesure du possible, la ville inclusive doit offrir à tous, handicapés ou non, la possibilité d'accéder à l'ensemble des activités et des domaines de la vie, sans jamais être empêchés par un environnement hostile. C'est une façon de vivre ensemble, en citoyens égaux et respectés.

Myriam Naël,

Adjointe au Maire
déléguée à l'éducation, la réussite éducative
et la politique de la Ville.

Lire et écrire à Nantes

Dédiés aux enseignants, parents et animateurs souhaitant se former aux divers domaines de l'écrit dans un contexte d'animation et d'éducation, les ateliers « Lire, écrire, illustrer » du centre de ressources lecture-écriture commencent au mois de janvier.

📅 19 janvier : atelier illustration

Initiation aux techniques du pochoir et de la sérigraphie. S'interroger sur le rapport entre texte et image. Réaliser en un temps limité un petit livre-objet simple mais avec une vraie démarche éditoriale.

📅 26 janvier : atelier écriture de terrain

Découverte de la démarche d'écriture d'exploration de tout type de terrain. Écriture personnelle et dans tout type de projet collectif (enfants, jeunes, adultes).

Ateliers gratuits sur inscriptions obligatoires :

Centre de Ressources Ville de Nantes
7, rue Henri-Cochard
44000 Nantes
02 40 29 29 46 ou www.crv-nantes.org



**DES ÉCOLES
ACCESSIBLES
À TOUS !**

Des écoles accessibles à tous

Enjeux d'égalité et de cohésion sociale, l'accessibilité des établissements publics est aussi un gage de qualité de vie pour tous. Malgré la décision de l'État de repousser l'obligation de mise aux normes d'accessibilité, la Ville de Nantes se mobilise et aménage ses équipements, dont les écoles. En 2016, un groupe scolaire par quartier sera entièrement accessible.



En 2025, toutes les écoles accessibles

Selon la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, tous les enfants doivent pouvoir être scolarisés au plus près de chez eux. Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, la Ville de Nantes a beaucoup fait pour améliorer l'accessibilité des locaux et permettre à chaque enfant de suivre sa scolarité en toute autonomie. Aujourd'hui, même si de nombreux progrès restent à faire, près de 400 enfants en situation de handicap fréquentent les écoles publiques nantaises. Obligatoire pour tous les établissements recevant du public, un nouvel Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) a été élaboré cette année. Selon ce calendrier, d'ici à 2025, les 113 écoles nantaises seront entièrement accessibles à toute personne en situation de handicaps moteur, visuel, auditif, mental ou cognitif. Choisis selon leur implantation géographique, plus de 20 écoles seront entièrement accessibles dès 2016. Pour cette première série d'établissements le coût des travaux est estimé à 3 millions d'euros.

Un groupe scolaire par quartier accessible à tous types de handicap en 2016

Dès 2016, dans chaque quartier nantais, un groupe scolaire sera entièrement accessible à tous types de handicap : Agenêts maternelle et élémentaire ; Aimé-Césaire primaire ; Alain-Fournier maternelle et élémentaire ; Henri-Bergson maternelle et élémentaire ; Chêne d'Aron maternelle et élémentaire ; Dervallières-Chézine maternelle et élémentaire ; Jacques-Tati primaire ; Julien-Gracq primaire ; Le Baut maternelle et élémentaire ; Les Plantes maternelle et élémentaire ; Linot maternelle et élémentaire ; Paul-Gauguin primaire ; Port-Boyer maternelle et élémentaire ; Rue Noire primaire.

L'école des Agenêts, un modèle d'accessibilité

Les enfants en situation de handicap doivent se sentir à l'aise et en confiance à l'école. Accueillant des élèves en classe d'inclusion sociale (CLIS), le groupe scolaire des Agenêts a fait l'objet de nombreux travaux d'aménagement visant à faciliter leur intégration et à améliorer leur bien-être. Ainsi, le groupe scolaire des Agenêts dispose de nombreux accès adaptés à toutes les formes de handicap. Les travaux réalisés ont consisté à installer une rampe d'accès au niveau de l'entrée principale, et une plateforme permettant de se diriger vers la maternelle ou la crèche Bambou. Puis, doté de marquages au sol et d'un système de bordures pour malvoyants, le cheminement se poursuit jusqu'à l'école élémentaire et à la salle de restauration. Par ailleurs, la signalétique a fait l'objet d'un soin tout particulier : totems, panneaux directionnels et drapeaux de couleurs lisibles et visibles par tous indiquent les différents espaces. Enfin, le restaurant a été doté de panneaux acoustiques, un ascenseur a été installé, et chaque étage de l'école a été équipé de sanitaires adaptés.



Infos pratiques

Accueils périscolaires : les tarifs 2016

Les tarifs des accueils périscolaires changent à partir du 1^{er} janvier 2016. À partir du 19 décembre, vous pourrez calculer votre nouveau tarif sur www.nantes.fr, rubrique e-démarches périscolaires. Pour cela, munissez-vous de votre quotient familial* qui lui aussi change le 1^{er} janvier 2016.

* Si vous ne connaissez pas votre QF, consultez le site Internet de la CAF www.nantes.caf.fr ou appelez le 0 820 25 44 10.

Changement de QF en cours d'année

Votre quotient familial est valable toute l'année. Toutefois, l'évolution de votre situation familiale peut entraîner une modification de vos ressources. N'oubliez pas de signaler ces changements : séparation des conjoints, naissance ou arrivée d'un enfant, licenciement ou cessation d'activité, longue maladie, décès, changement d'adresse (une adresse hors Nantes entraîne un tarif maximal sauf pour Carquefou, Saint-Herblain et Saint-Étienne de Montluc, signataires d'une convention avec la Ville de Nantes).

Calendrier des factures périscolaires

Si vos enfants fréquentent l'accueil périscolaire, vous recevez 5 factures par an :

- pour septembre et octobre : facture en décembre à régler début janvier
 - pour novembre et décembre : facture en février à régler début mars
 - pour janvier et février : facture en avril à régler début mai
 - pour mars et avril : facture en juin à régler début juillet
 - pour mai et juin : facture en août à régler début septembre.
- Si vous avez des questions sur votre facture, contactez le service accueil scolaire et périscolaire au 02 40 41 94 42.

Factures inférieures à 10 €

Frais d'affranchissement, d'impression, de gestion... Le coût de traitement des factures des accueils périscolaires est élevé : environ 5 € par facture. Parfois, ce montant est plus élevé que celui des factures elles-mêmes. C'est pourquoi les factures de moins de 10 € sont mises en attente jusqu'à la facture suivante. En revanche, quel que soit leur montant, toutes les factures sont adressées en fin d'année scolaire (accueils de mai/juin/juillet) et en fin d'année civile (accueils de novembre/décembre).